



## CR CSEE du 20 Janvier 2021

### 1. Consultation sur le projet d'évolution d'organisation du temps de travail au sein de la Direction des Opérations Santé Prévoyance – BO Prévoyance :

CFDT : Avis favorable avec réserve

UNSA : Prise d'acte

CFTC : Avis Défavorable

CFE CGC : Avis Défavorable

CGT : Avis Défavorable

Notre avis :

Nous sommes consultés sur le projet d'évolution d'organisation du temps de travail au sein de la direction des Opérations Santé Prévoyance – BO Prévoyance.

Tout d'abord, nous constatons une augmentation des permanences téléphoniques imposées aux salariés (10/Mois VS 8/Mois) sans réel plus-value à la lecture des flux GMF présentés. De plus, plusieurs plages horaires seront impactées par une baisse d'effectif (5 permanences de 9h à 9h30 contre 4 permanences dans le nouveau projet – idem sur la période de 12h à 12H30 et sur la période 13h30 14H). Le temps d'attente va donc s'allonger pour les personnes cherchant à joindre le service.

D'autre part, nous constatons un élargissement des horaires pour palier finalement un faible flux d'appel du réseau GMF. Quel intérêt ?

Enfin, quid de l'embauche de salariés ? Ils auront à traiter en direct des appels supplémentaires pour le même nombre ETP...

Une fois de plus nous avons beau chercher les points positifs de ce projet et le bien-être au travail tant prôné par la direction mais nous ne le trouvons pas... Pour toutes ces raisons, l'avis Force Ouvrière est donc **défavorable**.

Vote défavorable à la majorité des membres présents.

Favorable : 12

Défavorable : 14

Prise d'acte : 5 considérés comme défavorable

2. Process de vote à bulletin secret des membres du CSEE Niort de l'UES COVEA dans le cadre de réunion à distance ou de réunion mixte du CSEE Niort de l'UES COVEA :

Vote favorable à la majorité des membres présents.

3. Approbation des procès-verbaux des 16 juillet 2020, 4 novembre 2020, 5 novembre 2020 (conditions de travail), 5 novembre 2020 (extraordinaire), 16 décembre 2020, 17 décembre 2020 et 17 décembre 2020 (extraordinaire)

Ubiquis n'a pu nous rendre les PV. Donc pas de vote à ce jour.

Nous votons seulement le dossier Inaptitude CSEE Extra du 17/12 : vote favorable à l'unanimité des membres présents.

4. Vote sur le versement d'une prise en charge forfaitaire du télétravail pour les salariés du CSEE NIORT UES COVEA :

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

6. Questions Diverses

OS : les dons du sang peuvent ils être à nouveau faits sur le temps de travail ?

Direction : pour l'année prochaine des collectes sur Niort devraient à nouveau avoir lieu. Quand le don du sang est hors site le salarié doit prendre un CP ou ATT.

OS : Quel est le process en cas de panne Internet/électrique pour un salarié en TLT ?

Direction : le salarié doit prévenir son manager. Si besoin appeler le 3131. Si ce n'est pas du fait de l'entreprise le salarié doit prendre un CP/ATT ou récupérer le temps.

OS : L'entreprise impose de mettre deux jours en TLT flexible sur Janvier alors que cela doit être un choix du salarié.

Direction : C'est un choix de l'entreprise.

OS : Écrêtage : comment voir combien de temps a été écrêté ?

Direction : En passant sa souris sur le dimanche.

OS : le temps de trajet écrêté prend en compte le temps de recherche de place ? Des fois il arrive que l'on mette 15 minutes pour trouver une place.

Direction : Nous regardons le temps de trajet porte à porte moins 30 minutes. On ne regarde pas le temps de recherche de place, le temps de trajet à pieds entre le parking et l'agence...

OS : Merci de rappeler que Skype n'est pas un moyen de flicage.

Direction : Il a été rappelé que Skype n'est pas « un outil de flicage »

Il y a plusieurs élus qui n'ont pas pu saisir leurs délégations. C'est de nouveau opérationnel depuis ce matin.

Les questions envoyées par écrit auront une réponse écrite prochainement.

## CSEE EXTRAORDINAIRE

Nous demandons une suspension de séance pour le dossier d'inaptitude.

Nous demandons aux autres OS de voter un report de vote.

Vote défavorable à l'unanimité des membres présents